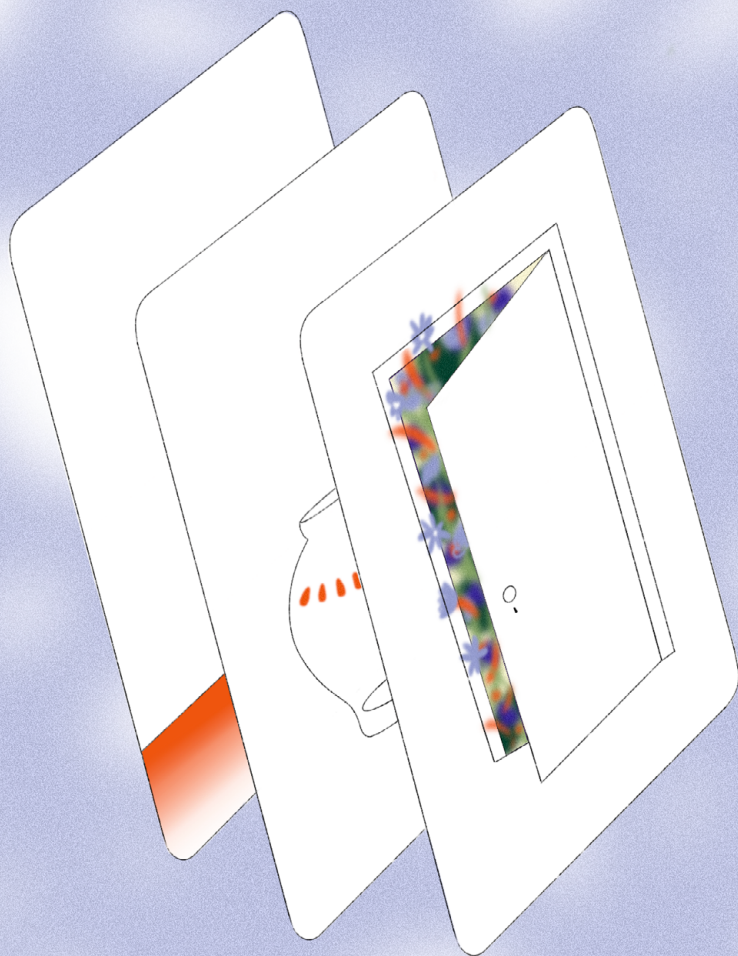




Un outil pédagogique pour découvrir les droits culturels

LES DROITS CULTURELS

en images

INTRODUCTION

MATÉRIEL REQUIS

Grandes feuilles, marqueurs et crayons de couleurs

TAILLE DU GROUPE

De 4 à 16 personnes

DURÉE DE L'ANIMATION

1 à 2 heures

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

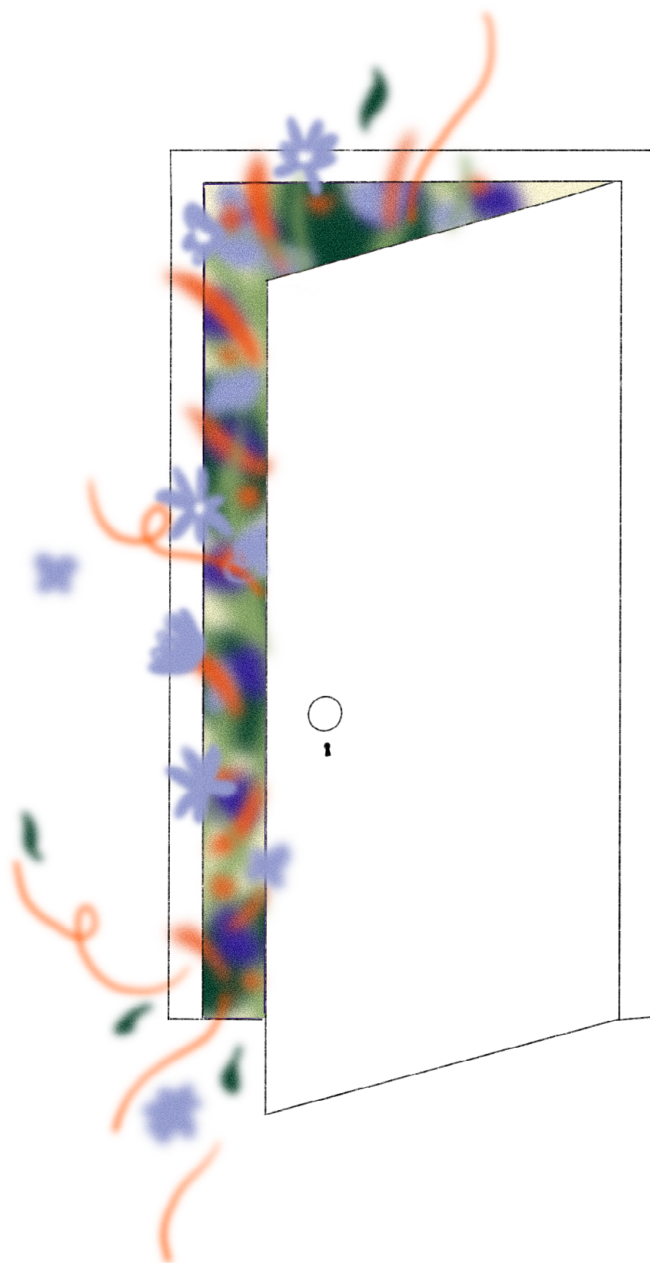
-  Découvrir les droits culturels de manière interactive et ludique
-  Prendre connaissance de la multitude des droits culturels et de leur portée
-  Relier les Droits culturels à une pratique associative et/ou professionnelle
-  Amorcer une réflexion critique sur notre rapport à la culture, à l'art et plus largement à l'action collective et citoyenne.

Comment amorcer une réflexion collective sur notre rapport à la culture, à l'art et plus largement à l'action collective et citoyenne en prenant les Droits culturels comme ligne de mire ?

De nombreux textes ont été écrits sur les Droits culturels, plusieurs chartes, décrets et conventions y font référence.

Cet outil propose de partir de l'expérience des participant.e.s afin de créer un espace de réflexion pour découvrir les droits culturels via le support des images. Pour ce faire, cet outil est composé de **15 cartes illustrant potentiellement des Droits culturels** et d'une fiche d'animation avec quelques brefs éclairages théoriques.

¹ il est également possible de créer votre propre photo-langage ou d'en utiliser un existant



Cette animation fait appel à la subjectivité de chacun.e. L'animation comporte des temps de réflexion individuelle et des moments de partage en grand groupe.

Avant chaque animation, il est utile de rappeler quelques règles :

-  Chacun.e parle en « je » ;
-  Le droit à rester en retrait : si une question ou l'activité met mal à l'aise un.e participant.e, il ou elle a le droit de ne pas y participer sans donner d'explication ;
-  La confidentialité : ce qui se partage dans le groupe, reste dans le groupe ;
-  L'écoute active et le respect du dialogue ;
-  Etre attentif.ve à donner la parole à tout le monde et soutenir les personnes moins à l'aise avec la prise de parole ;
-  Ne pas interrompre ;
-  Bienveillance et non jugement ;
-  Ne pas s'exprimer à la place de l'autre ;

Avant de débiter l'animation, n'hésitez pas à faire un tour de météo intérieure (un mot par exemple : plutôt soleil, plutôt nuage, plutôt pluie ou neige ... ?) pour prendre la température du groupe.

² Eventuellement à co-construire avec le groupe

Animation

-  Placer les cartes face visible afin que chacun.e puisse les regarder. Proposer de prendre un court moment pour échanger (par deux ?) à ce que ces deux mots : « Droit » et « culture » évoquent³.
-  Demander au groupe d'organiser les cartes en plusieurs ensembles qui permettent d'illustrer ce qui serait selon elles ou eux des droits culturels. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'idée est d'inviter chacun.e à échanger sur base des cartes afin de permettre au groupe de co-construire une définition commune de ce que seraient les droits culturels avec leurs propres mots.
-  Il est aussi possible en fonction du groupe de prendre le temps de partir de définitions individuelles, qui seraient partagées et discutées pour décider si des définitions communes s'imposent, lesquelles, et ce qui reste individuel.
-  Inviter chacun.e à expliquer les raisons qui les poussent à associer certaines cartes ensemble et pas d'autres.
-  Une fois les cartes associées, demander au groupe de se mettre d'accord pour donner un nom à chacun des ensembles. Demander d'écrire ces noms sur des feuilles A4 et de les placer au-dessus de chaque ensemble. Si le groupe bloque, donner des exemples.

³ Il est possible si vous avez plusieurs rencontres ou un long temps de rencontre avec le groupe, de proposer une première animation avec l'outil « Qu'est-ce que la culture ? »

Pistes de discussion

-  Rajouteriez-vous d'autres cartes ? Pour quelle catégorie et pourquoi ?
-  Pour vous, y-a-t-il une autre dimension des droits culturels qui n'a pas été abordée et qu'il vous semble importante de mentionner ?

Exemples de quelques questions suscitées par l'exercice au sein du groupe constitué à La Concertation⁵ :

« La culture dite officielle doit-elle être défendue ou (dé)construite ? »

« Faut-il associer accessibilité et mobilité ? »

« Comment valoriser des savoirs empiriques par rapport à des savoirs plus théoriques ? »

« Il me semble qu'autant que l'accès physique à un lieu est un droit, pouvoir accéder au savoir est aussi un droit culturel ».

« Oui, mais le savoir, ce n'est pas seulement le savoir théorique, c'est aussi les savoirs chauds, tout comme la mémoire vivante, les souvenirs ».

« La notion de créativité et la réflexion ne doivent-elles pas passer également par le corps ? ».

« Existe-il un droit à l'imaginaire ? Faut-il le revendiquer ? ».

« Le mot patrimoine est-il en tension ou en relation avec le mot diversité ? »

⁴⁻⁵ Cfr p.14

Selon-vous, par rapport à votre expérience, qu'est ce qui rend ces droits effectifs dans votre vie ? Certains aspects vous semblent-t-ils relever plutôt d'une démarche individuelle, alors que d'autres relèvent d'une démarche collective (ou institutionnelle ?).

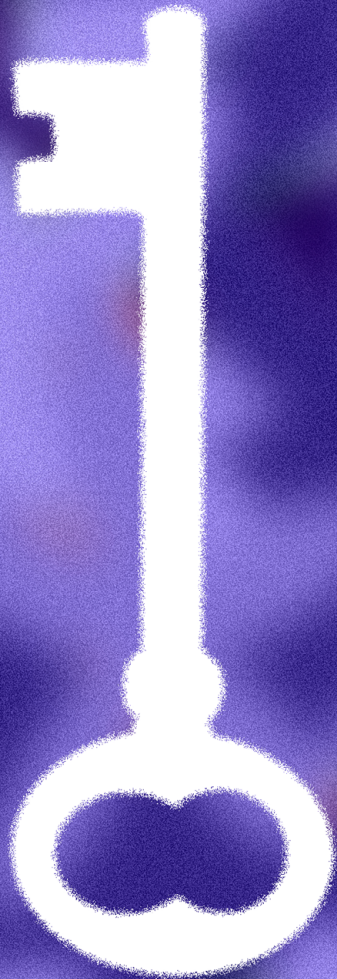
Dans le cadre de votre expérience et/ou de votre pratique, y-a-t-il certains aspects des droits culturels que vous mettiez déjà en pratique, sans vous en rendre compte ?

Voyez-vous des obstacles à la mise en place concrète de certains droits ? Pourquoi ? Qu'est ce qui devrait être mis en place pour lever ces obstacles ?



Proposition dans le cadre d'une animation avec des travailleurs du secteur concerné, textes à l'appui :

Y-a-t-il des ponts entre les catégories établies par le groupe et celle du décret des Centres culturels, la charte de Fribourg ou tout autre texte rassemblant des droits culturels ? Y-a-t-il des différences, des parallèles, des oppositions ? Pourquoi ?



Variantes

Dans le cadre d'une rencontre ou d'une réunion visant la co-construction d'un projet ou d'une action culturelle, il peut être intéressant de prendre les droits culturels comme base de réflexion. Pour ce faire, étaler les cartes sur une table et demander à chacun.e de choisir une carte qui synthétise le point de vue qu'il ou elle veut défendre.

Ce jeu peut également être utilisé comme support pour exprimer des valeurs.

Vous pouvez demander aux différent.es participant.es de trouver des points communs aux différentes cartes qu'ils ou elles ont choisies. Vous pouvez ensuite leur proposer de choisir trois cartes qui illustreraient un cadre de travail commun.

Au-delà des droits culturels, vous pouvez également utiliser les cartes comme support pour échanger ou discuter sur d'autres thématiques. Vous pouvez par exemple aborder les valeurs, ou la participation, etc. N'hésitez pas à vous approprier l'outil !

POUR ALLER PLUS LOIN

Les droits culturels s'inscrivent dans le cadre juridique des droits humains. Leur première évocation a lieu en 1948. Il existe plusieurs manières d'aborder et de regrouper les droits culturels. Plusieurs textes ont été écrits sur le sujet, plusieurs listes existent, vous trouverez la référence de certains d'entre eux dans la dernière partie de cette fiche outil. Toutefois, une charte, un manuel ou un décret ne suffisent pas à faire bouger les lignes, ni à changer les pratiques sur le terrain si ces textes ne sont pas incarnés et portés par des personnes qui s'engagent.

De nombreux travailleur.euses sociaux, culturel.les, socio-culturel.les, ainsi que des personnes qui ne s'identifient pas comme des professionnel.les de la culture ont déjà une pratique des droits culturels bien qu'ils ou elles ne la nomment pas comme cela. Les droits culturels sont souvent, à partir d'un engagement vis-à-vis de la collectivité, une question d'intuition, de sensibilité et de pratiques nées de convictions personnelles et de recherche d'une juste posture.

En Belgique, le décret des centres culturels de 2013 fait explicitement référence aux droits culturels et propose six grandes catégories de droits qui sont autant de balises pour penser une action, ainsi qu'une pratique 

Proposition pour aborder un ou plusieurs droits en groupe : partir de l'expérience des participant.e.s ou de la sienne, d'un récit qui illustre une situation dans laquelle vous (ou un.e participant.e) avez été privé.e d'un droit ou au contraire pu exercer ce droit. Aborder les droits, c'est en effet aborder les discriminations, et faire du droit un outil pour agir contre celles-ci.

1

Droit à la liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir.

2

Le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures.

3

Droit à l'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, comme l'accès notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel.

4

Droit à la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles.

5

Droit à la liberté de choix de ses appartenances et référents culturels.

6

Droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle.

CONTEXTE D'ÉLABORATION DE L'OUTIL

Fin 2020, un premier module de formation à l'approche des droits culturels a été mis en place à La Concertation asbl, en collaboration avec Paul Biot (Fédération de Théâtre Action), Marie Camoin (Article 27) et Mathias Mellaerts (Fondation Marcel Hicter). Lors de ces rencontres, plusieurs participants ont émis le souhait de poursuivre les échanges autour des freins et des leviers à l'application des droits culturels dans le travail quotidien d'animateur.ice, de médiateur.ice, de chargé.e de projet, ou de direction.

En effet cette question émerge à la fois d'une éthique professionnelle et personnelle d'engagement dans la démarche, mais également du cadre établi par le pouvoir politique à travers le décret de reconnaissance des centres culturels, qui définit les droits culturels.

Nous nous sommes donc retrouvés à treize⁶ pendant sept demi-journées pour explorer cette question : En quoi ce que je fais et la façon dont j'agis participent à la réalisation des droits culturels ?

⁶ Lapo Bettarini (La Concertation), Virginie Cordier (La Vénérerie), Edith Grandjean (Wolubilis), Aliette Griz (Midis de la Poésie), Thibault Janmart (La Vénérerie), Hélène Janssens (Archipel19), Lara Lalman (La Concertation), Amélie Michaud (Maison de la Création), Laetitia Rasschaert (La Vénérerie), Olivier Roisin (Mouvance), Antoine Schwartz (Maison de la Création), Paul Biot (Fédération de Théâtre Action), Mathias Mellaerts (Fondation Marcel Hicter),

Textes de référence

Paul BIOT et Culture&Démocratie, *Manuel d'approche des droits culturels*, Culture&Démocratie Hors-collection, Clermond-Ferrand, Bruxelles, 2018.

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) <http://droitsculturels.org/blog/2013/11/28/la-declaration-de-fribourg-sur-les-droits-culturels-2007/>

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) <http://droitsculturels.org/blog/2012/11/28/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme-1948-2/>

Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001) https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162_fre

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005) <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>

Observation n°21 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2009) <https://reseauculture21.fr/blog/2012/10/09/observation21/>

Rapports au Conseil des droits de l'homme de l'experte indépendante dans le domaine des droits culturels (2010 - 2015) (section « Approches thématiques ») <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-cultural-rights>

Décret sur les centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles http://www.centresculturels.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=6bd96306d17694601bef71f3c-2c267692665a853&file=fileadmin/sites/cecu/upload/cecu_super_editor/cecu_editor/documents/Legislation/D_2013-11-21_Galillex.pdf

Dossiers

« Du droit à la culture aux droits culturels », restitution de la 1ère année de la démarche Paideia 4D+. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64701-du-droit-a-la-culture-aux-droits-culturels-paideia-4d.pdf>

« Les droits culturels, des droits de l'homme aux droits constitutionnels », Le Journal de Culture et Démocratie n° 36, novembre 2014.

Numéro spécial du journal de Culture et démocratie entièrement consacré aux droits culturels https://www.cultureetdemocratie.be/uploads/2020/11/Journal_36-3.pdf

« Droits culturels, droits ennemis ou révolution ? », Agir par la culture, n° 35, Automne 2013
Revue belge éditée par le mouvement Présence et action Culturelles d'éducation permanente en Belgique

« Droits culturels 2 », Journal de Culture et Démocratie, n° 20, avril 2009 https://www.cultureetdemocratie.be/uploads/2020/11/Journal_20-3.pdf

« Culture et vous ? », Dossier d'information de Culture et démocratie, 2009. <https://www.cultureetdemocratie.be/numeros/culture-et-vous/Publication>

Publication présentant la signification, l'effectivité, le contenu, les enjeux, les obligations qui découlent du droit à l'épanouissement culturel et les possibilités de sanction.

Colophon

La Concertation – Action Culturelle Bruxelloise est un réseau d’associations bruxelloises. Ses membres échangent des pratiques et mènent des actions communes dans le but de renforcer les droits culturels de toutes et tous.

L’Association Marcel Hicter est une organisation reconnue d’éducation permanente. Au travers de formations, de mises en réseau de professionnels et de projets de coopération culturelle qu’elle conçoit et met en oeuvre, elle contribue à la sensibilisation et à la promotion de la démocratie culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l’international.

Les Midis de la Poésie sont de véritables occasions d’aborder sous un angle original des thématiques qui traversent notre époque et la littérature. Ce sont aussi une maison d’édition, un fonds de poésie et des projets de médiation poétique.

Conçu, rédigé et mis en page à Bruxelles, 2021.

Mise en page et illustrations :
Elisabeth Leroy.

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles.

